Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID: 085-218501724-20241010-20240930DEL059-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23/09/2024

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 13 Séance N° 06 30/09/2024 Délibération 059/3.3

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

<u>Membres présents</u>: Mesdames GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane et Messieurs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre,

Absents excusés: Mesdames HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, HA Christine

Absents: Madame MOURAIN Lisa, Messieurs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien

Mme BILLET Sabine a été élue secrétaire.

OBJET : Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2024

Vu la délibération n°057/3.3 du 25/09/2023 portant indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2023 pour un montant de 125.06 €

Madame le Maire expose au conseil municipal que par circulaire préfectorale, à compter du 01/01/2024, le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est de 126.91 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Considérant que la paroisse St Martin des Monts à Saint-Jean-de-Monts désigne un Abbé pour assurer effectivement le gardiennage de l'église du Perrier, propose de leur accorder pour l'année 2024 l'indemnité de 126.91 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

 DECIDE d'accorder pour l'année 2024 une indemnité de 126.91 euros à la Paroisse St Martin des Monts à Saint-Jean-de-Monts, qui assure le gardiennage de l'église du Perrier.

> Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus, Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

> > Pour extrait conforme Madame le Maire Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance Mme BILLET Sabine

<u>S</u>.